

# Mention Guide conférencier

RNCP16764 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                                          |
| Sigle                   | Licence Professionnelle — Licence professionnelle |
| Code(s) NSF             | 136g, 126b, 121                                   |
| Code(s) ROME            | G1201                                             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                           |

## Certificateur(s)

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

<http://www.u-paris10.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le guide-conférencier est une personne conduisant une visite dans la langue choisie par les visiteurs et interprétant le patrimoine culturel et naturel d'une aire géographique déterminée. Cette personne a une qualification spécifique pour guider sur ce territoire.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Ecouter et s'adapter aux demandes des publics, à l'actualité culturelle internationale
- Faire évoluer son offre
- Prendre en compte la diversité des publics pour déterminer les thèmes
- concevoir et réaliser des prestations structurées
- Mettre en œuvre la programmation de visites, circuits, itinéraires et conférences...
- Emettre des commentaires précis et pertinents,
- Transmettre, convaincre et faire apprécier,
- Faire preuve de capacité d'encadrement et gérer le temps de façon optimale,
- Maîtriser son attitude corporelle, son langage,
- Ecouter et gérer l'interactivité,
- Maîtriser les outils de communication modernes (audiophone, microphone, vidéoprojecteur...)
- Gérer et développer sa clientèle
- Se présenter et se valoriser auprès des clients, prestataires, intermédiaires et/ou employeurs potentiels
- Connaître les différents types d'établissements

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme peut exercer dans les secteurs du tourisme et de la culture.

Les employeurs proviennent à la fois des structures publiques comme les villes et pays d'Art et d'Histoire, les collectivités territoriales par le biais des offices de tourisme et des entreprises privées comme les agences réceptives ou les tour-opérateurs.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de guide-conférencier fait partie des professions réglementées régies par le code du tourisme. Pour exercer ce métier, il faut être titulaire d'une carte professionnelle de guide-conférencier. Cette carte est délivrée aux personnes titulaires d'une certification que sanctionne la Licence professionnelle de guide-conférencier. Les guide-conférenciers représentent les différents territoires français à différentes échelles (communal, supra-communal, etc.) pour lesquels ils ont obtenu leur qualification.

**RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Et plus particulièrement sont article 109 :

Article 109

L'article L. 221-1 du code du tourisme est ainsi rédigé :

« Art. L. 221-1. - Pour la conduite de visites guidées dans les musées de France et les monuments historiques, les personnes physiques ou morales réalisant, y compris à titre accessoire, les opérations mentionnées au I de l'article L. 211-1 ne peuvent utiliser que les services de personnes qualifiées titulaires de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Les personnes morales mentionnées au III de l'article L. 211-18 ne sont pas soumises à cette obligation. »

Complété par l'Arrêté suivant :

Arrêté du 28 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master

En cours. Pour l'instant, la réglementation en vigueur correspond au décret du 1er août 2011. Il remplace les quatre professions existantes qui assuraient jusque-là la conduite des visites commentées dans les musées et monuments par une seule appellation, celle de guide-conférencier.

Le guide-conférencier est une personne conduisant une visite dans la langue choisie par les visiteurs et interprétant le patrimoine culturel et naturel d'une aire géographique déterminée. Cette personne a une qualification spécifique pour guider sur ce territoire.

**Marché du travail**

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                               |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 721 €                                                                                                                                    |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible)<br>J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 3 687                                                                                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 33 %                                                                                                                                       |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 78 %                                                                                                                                       |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement<br>J6X90 — Cadres des transports et du tourisme                                                |

**Voies d'accès**

**MODALITÉS D'ACCÈS**

Formation initiale, Formation continue, VAE

**PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION**

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé à 50% d'enseignants (quel que soit leur statut) et de 50 % de professionnels.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à 50% d'enseignants (quel que soit leur statut) et de 50 % de professionnels.

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Le président du jury (directeur de la formation continue)

Le responsable pédagogique de la formation

Un professionnel des métiers visés

Un représentant de la formation continue

Un représentant du monde professionnel en général

## Pour plus d'informations

#### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'université : <http://www.u-paris10.fr/offre-de-formation-282684.kjsp>

Portail de l'étudiant du ministère de l'Education nationale : [www.étudiant.gouv.fr](http://www.étudiant.gouv.fr)

Portail de l'ONISEP : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16764/>